



INTERVENTION LIMINAIRE DE VINCENT ROCHE LECCA À L'OCCASION DE L'AUDITION SUR LE THÉÂTRE PUBLIC PAR LA COMMISSION DES AFFAIRE CULTURELLES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 15 avril 2026

Monsieur la Présidente de séance,
Mesdames et messieurs les Députés,
Merci pour votre invitation.

Vous nous conviez aujourd'hui pour évoquer la situation du théâtre public, le champ aurait largement pu être élargi à l'ensemble du spectacle vivant subventionné, qui fait face à la même situation très inquiétante. Permettez-moi d'inclure dans mon propos : les musiques, la danse, la marionnette contemporaine, ou le cirque de création.

Notre secteur est aujourd'hui en danger. Pas de manière abstraite, ni à long terme. Il l'est, concrètement, dès maintenant, dans les budgets, dans les programmations, dans le lien au public, dans l'emploi.

Nous l'avions prévu, nous avons alerté, et nous sommes à présent au seuil de modifications irréversibles du paysage du théâtre public.

Le modèle du service public du théâtre repose sur un principe simple : la puissance publique garantit les conditions de la création, partout sur le territoire, indépendamment des logiques purement marchandes.

C'est un choix politique fort, un choix aujourd'hui fragilisé.

Nous rappelons donc l'article 3 de la Loi Création, Architecture et Patrimoine qui consacre que l'État et les collectivités territoriales assurent une politique de service public de la culture.

Nous faisons face à une contradiction devenue intenable. Il est constamment demandé au secteur de faire plus avec moins.

D'un côté, les financements publics stagnent, voire reculent en réalité, les recettes propres ne peuvent pas compenser cela.

De l'autre, les coûts explosent, cela vient d'être dit précédemment : énergie, production, déplacements, salaires. Cela a donc des conséquences immédiates : moins de création, moins de prise de risque, moins d'emploi. Travailler plus en étant payé autant, voire moins pour les artistes et techniciens, renoncer à des choix de programmation d'un côté, jouer à tout prix de l'autre.

En un mot, une transformation silencieuse mais profonde s'opère : on pousse progressivement les structures à se comporter comme des opérateurs marchands, alors même que leur mission est d'intérêt général. Et c'est un contresens.

Le spectacle vivant subventionné n'est pas là pour être rentable. Il est là pour présenter ce que le marché renonce à montrer, justement par manque de rentabilité.

Expérimenter. Déranger parfois. Représenter toutes les voix. S'adresser à toutes les personnes. Permettre la participation culturelle. S'inscrire dans un territoire. Cela n'a pas de prix. Mais cela a le coût du soutien public.

La question n'est pas technique. Elle est politique et elle nécessite une réponse à la hauteur, que je vous propose de détailler ici en cinq points :

- Premièrement : considérer le service public de la culture comme un investissement et arrêter l'érosion des financements publics en les réindexant sur la réalité des coûts. Dans chaque région nous demandons une conférence budgétaire régionale avec l'ensemble des échelons de collectivité, l'État et les professionnels.
- Redonner de la visibilité aux acteurs, avec des engagements pluriannuels solides. Cette prévisibilité est essentielle et nous demandons la limitation stricte des appels à projets, chronophages et inefficaces.
- Troisièmement : soutenir l'emploi culturel surtout dans les structures les plus exposées par le désengagement financier. Le renforcement du FONPEPS, dont le financement ne permet pas de couvrir les besoins, doit être une priorité, sans obérer la capacité de financement de la création comme cela est le cas aujourd'hui.
- Renforcer la création, notamment dans ses formes les plus expérimentales ou marginales, pour permettre de maintenir un tissu créatif divers et fécond. Cela passe par le renforcement de la liberté de création et de programmation, la capacité de reconstitution de l'investissement en coproduction, le soutien accru aux équipes artistiques. Sans cette étape, le plan Mieux Produire Mieux Diffuser ne permettra qu'une concentration des productions publiques. On nous annonce par exemple une baisse des crédits dédiées aux résidences en DRAC de l'ordre de 25%.
- Enfin et cinquièmement, sortir de l'ambiguïté en termes de politique d'Éducation Artistique et Culturelle : l'ambition de démocratie culturelle comme un des piliers du faire-société doit trouver des traductions concrètes. Pour rappel, en 2026, le budget du programme 361 est en baisse de 15% minimum dans les DRAC, l'Été culturel disparaît, le plan ruralité ne dispose d'aucun bilan objectif et le soutien des collectivités à l'EAC relève généralement d'appels à projets.

Pour finir, il est également de notre responsabilité de pouvoir maintenir la robustesse culturelle du réseau de création et de diffusion et de lutter contre l'invisibilisation des structures au bénéfice des seuls labels. Ce matin, nous vous parlons depuis Dijon, Bourg-en-Bresse ou Chalon-sur-Saône, et nous représentons un certain panel. Mais considérez que le territoire français est riche de ses 1000 théâtres. Le théâtre public existe parce qu'une diversité de structures (théâtres, lieux intermédiaires, équipes artistiques) cohabite et coopère.

Déployer le service public du spectacle vivant, on le fait, avec conviction. Mais on a besoin de vous et d'un soutien réaffirmé.

Merci de votre écoute.

Vincent Roche Lecca, coprésident de Scène Ensemble